

Question orale de M. TABOURNOT, Conseiller Municipal sur le statut des surveillants à l'entrée et à la sortie des écoles

M. LE MAIRE : M. TABOURNOT m'a adressé une question sur le statut des surveillants à l'entrée et à la sortie des écoles.

M. TABOURNOT : Monsieur le Maire, il y a eu une confusion dans la transmission. Il ne s'agit pas du bon sujet. J'ai fait retirer cette interpellation et comme le délai était trop court, je représenterai une nouvelle question lors de la prochaine séance. J'en avais fait avertir les services.

M. LE MAIRE : La réponse est prête.

M. TABOURNOT : La réponse est peut-être prête mais je crois que la question n'était pas bonne (rires).

M. LE MAIRE : Cette question est donc retirée de l'ordre du jour.

Dont acte.

Visa préfectoral du 20 mars 1996.